

N/REF : 19/01/2026 11H05 C:000502 I:16446
V/REF : 867735
V/Email reçu le Lundi 19/01/2026 a 11H05

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1313
IMMEUBLE : PRAIRIE MADAME -1313
5 A 15, RUE DE LA FORGE
.
35630 LANGOUET

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : 7 RUE DE LA FORGE - MME LAVERGNE 06 50 97 15 40
MOTIF : RADIATEUR ÉLECTRIQUE NE FONCTIONNE PAS
Donneur d'ordre : M. G. QUINTIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 20/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU RADIATEUR
CONSTAT : DYSFONCTIONNEMENT DU A UN PROBLEME DE CARTE PROCESSEUR,
PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU RADIATEUR
PRISE DE RÉFÉRENCES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 12/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
REEMPLACEMENT DU CHAUFFAGE 1800W
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : PRÉVOIR REMPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/02/26 a 16H08 M. G. QUINTIN
MG LGESTION Email envoyé le 20/01/26 a 11H46 M. G. QUINTIN
PRÉVOIR REMPLACEMENT RADIATEUR SEJOUR
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU	1	52,00		104,00
1,00	2.1.1-Rempl.Radiateur(s)chal.douce 2000W	5	578,80		578,80
TOTAL H.T.					682,80
T.V.A. a 10,00%					68,28
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>751,08</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.